



E6-00143
781926
Eco So His

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 7

Session : 2019

Épreuve de : Économie sociologie Histoire HEC Paris

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

En décembre 2018, l'OCDE a déclaré la France championne du monde de la protection sociale, avec un taux de prélèvements obligatoires qui s'élève à 42,6% de son PIB (Produit Intérieur Brut). Un chiffre qui révèle non seulement un fort interventionnisme de l'État, mais également un manque de compétitivité-prix cruel face à la concurrence étrangère. Dès lors, il semblait que la conception de justice sociale adoptée par un pays et ses performances économiques soient liées.

Les performances économiques peuvent se comprendre comme la "bonne santé" économique d'un pays, visible et lisible à travers la hausse des indicateurs économiques, à commencer par l'augmentation du PIB. Son évolution prend elle-même en compte la hausse de la consommation finale des ménages et de l'investissement des agents économiques résidents. En économie ouverte, ces performances sont surtout retravaillées dans l'évolution du solde extérieur. Ainsi, les performances économiques d'un pays ont des ressorts qui permettent, à ce pays, de se détacher de la concurrence. En somme, cette "bonne santé" évoquée plus haut réside dans la compétitivité prix et hors-prix. Le lien avec la protection sociale est alors évident : un faible niveau de protection contribue à la compétitivité-prix du pays, et donc, à ses performances économiques. Ce degré de protection sociale, visible dans le niveau d'imposition des agents résidents, mais aussi dans l'affaire de services publics, répond à une idéologie sous-jacente. En effet, il est déterminé par une conception de justice sociale choisie arbitrairement. Ainsi la justice sociale doit se comprendre non comme un tout ^{unitaire} mais comme un ensemble de théories qui défendent leur vision de la justice, leur vision

de l'égalité entre les citoyens, de la répartition des richesses. La France est un pays peu inégalitaire - relativement au monde - : son coefficient de Gini s'élève à 0,27. Il est estimé par certains chercheurs comme le Gini "idéal". Mais idéal en vue de quels critères? Il est évident que le niveau de protection sociale en France, déterminé selon une vision de la justice sociale égalitariste, est l'une des causes de son manque ^{structurel} de compétitivité. Dès lors, ce sujet semble s'inscrire dans un long débat ayant opposé de nombreux économistes : faut-il privilégier l'équité ou l'efficacité? la population ou l'économie?

Ainsi, à la lumière de l'histoire, peut-on déterminer un lien invariant entre performances économiques et justice sociale? S'il semblerait qu'une justice sociale redistributive puisse inciser les performances économiques d'un pays dans un cercle vertueux (I), l'ouverture des économies a réanimé l'idée qu'une justice sociale mieux est nécessaire à une bonne santé économique (II). En somme, quelle que soit la conception de justice choisie, certains maux contemporains ne doivent pas être ignorés, au risque de freiner les performances économiques (III).

★

Une justice sociale redistributive, c'est-à-dire qui vise à réduire les inégalités économiques, semble indispensable aux performances économiques d'un pays : elle maintient voire motive la consommation des ménages (A), inscrivant l'économie dans une dynamique vertueuse (I).

Une conception de la justice sociale visant à réduire les inégalités participe aux performances économiques du pays, par le biais de la consommation. En effet, c'est parce qu'il n'existait pas de système de redistribution que se succédaient au XIX^e siècle, selon MARX dans Le Capital (1867), des crises de sous-consommation. Les inégalités entre prolétaires et capitalistes étaient tellement grandes que l'économie était vouée à ébranler sans cesse. C'est ainsi que les premières

mesures pour lutter contre la pauvreté ont été progressivement mises en place pendant la révolution industrielle. Si l'on reprend l'équation de production $Y = c(Y-T) + I$, avec c la propension marginale à consommer; on voit que ce niveau de consommation peut varier selon l'action de l'État (T). Ainsi selon J.M. KEYNES dans la Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la monnaie (1936), il faut favoriser le revenu des plus pauvres car, en vertu de la loi psychologique fondamentale, ils ont une propension marginale à consommer plus élevée (proche de 1). La redistribution est donc nécessaire pour réduire l'épargne improductive des rentiers et alimenter la consommation, et donc la croissance économique du pays. En somme, cette vision de la protection sociale peut s'inscrire dans une conception Rawlsienne de la justice. J. RAWLS dans Théorie de la Justice (1971) plaideait pour la fourniture par l'État de "Bien premiers sociaux", dans une vie équitale. Il fallait surtout lutter contre les irrégularités qui ne permettaient pas aux hommes de sortir de la pauvreté (comme les handicaps par exemple). Cette vision - bien que postérieure - justifie le miracle des "Trente Glorieuses"; par la mise en place d'un Welfare State.

Ainsi, si la justice sociale visant à réduire les inégalités économiques permet à un pays de performer, en dynamisant son marché intérieur, elle enclenche aussi un cercle vertueux. Le miracle économique des "Trente Glorieuses" (taux de croissance annuel moyen de 5% en France et au Japon) s'explique notamment par la mise en place d'un État-Providence et d'une fiscalité progressive (IRPP adopté en 1944 en France). Les auteurs régulationnistes évoquent un "cercle vertueux fondé" : la forte protection sociale assurant un minimum de revenus à tous (SMIG 1950) a maintenu la consommation, qui elle-même a motivé l'investissement par le mécanisme de demande effective, de sorte que le financement de la protection sociale était allégé par le fort taux de croissance. Durant cet "âge d'or" (MADISON), l'État-providence s'est appuyé sur le modèle de Beveridge (1942) : il faut lutter contre la pauvreté et le chômage de manière universelle. D'où la mise en place de systèmes de santé comme le National Health Insurance au Royaume-Uni ou bien Medicare et Medicaid dans les années 1960 aux États-Unis.

Ainsi, il existait définitivement un lien durant cette ère entre performances économiques et réduction des inégalités. Les deux étaient engagées dans un cercle vertueux. Néanmoins, l'ouverture des économies a ajouté un nouveau paramètre dans l'équation de croissance des pays: désormais, la compétitivité prix doit être prise en compte. Cette ouverture a notamment réanré la théorie libérale qui prône un État minimal, et donc, une autre conception de la justice.

★

Dès lors, une justice sociale moindre, traduite par un faible niveau de protection sociale, serait la clé de la performance économique. Le désengagement de l'État serait alors une réussite (A), surtout depuis qu'il fait face à une concurrence fiscale exacerbée (B).

Nombreux furent les économistes à condamner le lien entre performances économiques et justice sociale. La conception classique d'un ~~État~~ marché auto-régulateur ne condamne pas l'action de l'État mais la restreint: la répartition des richesses est juste tant que les rentiers mettent ^{leur épargne} au service de l'investissement productif. Il est ainsi inutile, voire, contre-productif d'agir pour redistribuer les richesses, cela nuirait aux performances économiques du pays et aux vertus d'innovation. Les néo-classiques, eux, sont les défenseurs d'une répartition juste tant qu'elle reflète le niveau de productivité. L'État ne doit pas intervenir au risque de fausser l'organisation du marché. Dans une vision plus radicale, F.V. HAYEK dans Droit, législation et liberté (1976) parle du "mirage de la justice sociale, ce mot étant un mot "faute", dans lequel l'État fixe un optimum impossible, puisqu'il seil le marché est capable de le déterminer. Il s'opère ainsi une substitution du welfare state (aide conditionnée à l'activité) au welfare state. Certains évoquaient déjà la "trappe à inactivité" qui entraînerait de telles mesures de protection sociale comme l'assurance chômage (J. RUEFF 1931). Ainsi toute action de l'État semble inefficace voire contre-productive.

La mondialisation financière évoquée plus haut a elle, exercé une pression sur les États: non seulement, l'action a des coûts réels, mais aussi des coûts en terme de compétitivité. L'État

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 7

Session : 2019

Épreuve de : ESH HEC Paris

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

est alors face à un nouveau dilemme : compétitivité-prix au bien-être de la population ? Cette concurrence exacerbée a nuit aux modèles sociaux bismarckiens, où le coût des travail est trop élevé (en France notamment). Le système de prélèvement fait désormais partie intégrante des États comme le relate E.A. MICHALET (2007) : les pays jouent désormais de la protection sociale, donc de la justice sociale, comme variable d'ajustement. D'où les récentes baisses massives des taux d'imposition dans tous les pays pour attirer les bases fiscales. Une des dernières mesures phibitiques est celle de la TVA sociale : il s'agit de reporter les coûts du travail sur la TVA (Dauvergne 1987). On voit alors ici, une limite à ces théories libérales, qui semblent sauvent toujours plus la population et son bien-être au profit de l'économie.

Ainsi, si une faible protection sociale, dans une conception utilitariste et classique de la justice, fut nécessaire pour améliorer nos performances économiques depuis les années 1980, ces théories semblent avoir montré des limites. Comme le montre J. STIGLITZ dans Le prix de l'inégalité (2014), le désengagement de l'État dans les pays de l'OCDE a conduit à une hausse inexorable des inégalités par le haut et par le bas, cause principale de la crise financière de 2008. Dès lors, s'il n'existe pas de consensus en termes de justice sociale, il y aurait bien une manière de faire qui au lieu de motiver les performances économiques, empêche toute croissance

durable. Dès lors, il semble exister des objectifs à poursuivre qui ne dépendent même plus de telle ou telle conception de justice, mais qui relèvent d'une nécessité.



En somme, quelle que soit la conception de la justice, l'action de l'État doit être orientée de sorte à pallier les maux qui risquent de freiner sa croissance et ses performances économiques. D'une part, la lutte contre les inégalités de toute forme est devenue indispensable (A), d'autre part la protection de l'environnement doit s'inscrire dans une justice sociale intergénérationnelle (B).

Depuis les années 1990, les inégalités semblent avoir pris le voie d'une course exponentielle: d'après SINGAR (2014), la hausse de 8,5% des inégalités dans les pays de l'OCDE a entraîné la perte de 0,35 point de pourcentage de croissance potentielle par an. D'où la nécessité de lutter contre ces "vents contraires" (CORSON, 2012). Aujourd'hui, elles prennent des formes diverses: inégalités sociales, économiques, de patrimoine, de revenu... Et ces formes se renforcent entre elles. D'après A. SEN dans Éthique et économie, l'État doit agir pour permettre à tous d'exploiter ses "capacités" (ses aptitudes naturelles). Si certaines inégalités sont inamovibles, l'État en investissant dans le capital humain peut s'assurer de meilleurs performances économiques en maximisant le bien-être, l'épanouissement de ses citoyens. Il est ainsi indispensable pour l'État d'affair des biens publics de qualités de sorte à sentir les plus intelligents de la planète.

C'est pourquoi selon E. LAURENT dans le Bel Avenir de l'État-providence (2014), il est indispensable de sauver l'État-providence pour ce qu'il rapporte et non ce qu'il coûte. Certes, l'action sociale a des coûts, mais si elle est bien orientée, elle devrait bénéficier à la santé économique des pays sur le long-terme. D'où le défi actuelle qui affronte

L'Afrique: son dividende démographique implique des coûts importants, mais, c'est le prix pour une future génération informée et productive. De même, si la transition écologique est un coût, elle est néanmoins nécessaire, en guise de justice envers les générations futures. Ainsi comme le rapporte l'ADEME (2016), la transition vers un mix décarboné et la baisse de la consommation finale d'énergie fossile devraient permettre une croissance de 3,6% à 3,9% plus haute que le scénario tendanciel en France, d'ici 2050.



Finalement, si une conception égalitariste avait pu être le miroir du miracle des Trente Glorieuses, l'ouverture des économies a rompu ce lien vertueux entre forte protection et performances économiques, voire l'a inversé (faible protection pour performances économiques). Pourtant, les inégalités sont dénoncées par tous depuis la crise. Finalement, on voit que les performances des États ont toujours été sous-tendues par les thèses, et la justice sociale ne devrait pas être pensée selon son coût; car l'inégalité comme ~~l'~~ l'égalité ne sont pas des paramètres pour atteindre la croissance. L'inégalité doit être combattue en soi. Le dilemme d'Okun (1975), entre équité et efficacité, est donc un faux dilemme.

